

Objet : Demande d'inscription

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, vous trouverez ci-joint un dossier d'inscription.

Actuellement, l'EHPAD ne dispose d'aucune place disponible, votre inscription sera enregistrée sur la liste d'attente dès retour de ce dossier.

Les frais de séjour se décomposent ainsi :

- Un tarif hébergement à régler par la personne accueillie ou en cas d'insuffisance de revenus par le département au titre de l'Aide Sociale : 57,71 €/jour.
- Un tarif dépendance réglé en partie par l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA). Votre participation financière correspond au tarif du GIR 5/6 soit 6,25 €/jour.
- Un tarif soins financé par l'assurance maladie
- Un tarif - de 60 ans = 76,82 €/jour

Le prix de journée pour 2025 s'élève donc à 63,96 €.

Vous aurez la possibilité de solliciter l'Aide au Logement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN
VOULOIR PROCEDER A LA MISE A JOUR
DE VOTRE DOSSIER MEDICAL
TOUS LES ANS.

Le Directeur

DOCUMENT A CONSERVER POUR L'ENTREE

TROUSSEAU

- 12 mouchoirs
- 8 serviettes de table
- 6 chemises de nuit ou pyjamas
- 6 chemises de jour ou maillot de corps
- 10 culottes ou slips
- 4 combinaisons
- 6 paires de bas ou chaussettes
- 4 chemises ou chemisiers
- 4 jupes, robes ou pantalons
- 4 gilets ou pull-overs
- 1 robe de chambre (lavable en machine)
- 2 paires de pantoufles
- **Un nécessaire de toilette complet** (savon, dentifrice, mousse à raser, brosse à dent, Gobelet, brosse et peigne, shampoing, rasoir, coupe-ongles, crème hydratante, coton-tiges...).

Nous assurons le marquage de l'ensemble de votre trousseau.

Chaque nouveau vêtement devra être transmis à un membre du personnel afin de l'identifier au nom du résident.

Le linge est lavé et séché en machines industrielles, nous vous demandons d'éviter les articles fragiles.

Au cours du séjour, il est indispensable de bien vouloir compléter le nécessaire de toilette ainsi que le trousseau.

Les draps, enveloppes de traversin, taies d'oreillers, serviette de toilette, gant de toilette et drap de bain ainsi que les couvertures et dessus de lit sont fournis par l'établissement.

En cas d'hospitalisation, merci de laisser dans la chambre **un petit sac de voyage ou une petite valise** avec le nom du résident.

PIECES A JOINDRE

Ces pièces peuvent être facultatives au moment de l'inscription mais seront obligatoires à l'admission

A L'INSCRIPTION

- Dernier avis d'imposition ou non imposition

LORS DE L'ADMISSION

- Livret de famille
- Carte d'identité (recto-verso)
- Carte vitale
- Protocole de soins n°3 en cas d'ALD
- Attestation d'assuré social en cours de validité (document joint à la carte vitale)
- Carte de mutuelle en cours de validité
- Dernière ordonnance
- Prévoir d'arrêter le matériel en location lors de l'entrée dans l'EHPAD
- Carnet de vaccination
- Carte groupe sanguin
- Carnet de soins gratuits (art 115)
- Carte d'invalidité
- Jugement de tutelle
- Notification d'admission à l'Aide Sociale à l'Hébergement

ANNEXE AU LIVRET D'ACCUEIL DE LA MAISON SAINT-LOUIS

I/Organigramme :

- L'EHPAD Maison Saint-Louis est gérée par un conseil d'Administration dont le Président est Monsieur Roland MAILLARD.
- Le directeur de l'établissement est Monsieur Jean-Christophe BEZET.
- Le personnel de l'établissement se compose d'un cadre de santé, d'infirmières, d'aides-soignantes, d'agents de service, d'une psychologue, de cuisiniers, de lingères, d'un agent d'entretien, d'une animatrice et de personnels administratifs.

II/Conseil de la Vie Sociale :

- Il se compose de représentants des résidents, de représentants de familles, de représentants du personnel, de représentants du conseil d'administration, du maire ou de son représentant et du directeur ou de son représentant.
- Cette instance se réunit entre 1 et 3 fois par an et traite de l'ordre du jour en fonction des demandes et attentes de chacun. Vous avez la possibilité de remettre vos questions à vos représentants qui se chargeront de les inscrire à l'ordre du jour. Vous pourrez solliciter un compte rendu de la réunion auprès de la direction.

III/Site internet :

Plus d'informations sont disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante :

ehpad-maisonsaintlouis.fr



IV/Informations diverses :

En cas de litige, vous avez la possibilité de faire appel à un médiateur désigné conjointement par le préfet et le président du Conseil Départemental de l'Allier.

V/Viatrajectoire :

Un dossier partagé



Vous recherchez une maison de retraite, un hébergement temporaire ou un accueil de jour pour vous ou pour une personne de votre entourage ?

Avec Via Trajectoire effectuez votre démarche en toute confiance. Grâce à ce nouveau logiciel sécurisé, vos demandes d'admission sont simplifiées.

Vous ou votre entourage :



► créez et complétez votre dossier et vos demandes

► envoyez les demandes d'admission

► recevez un email dès qu'un établissement répond à vos demandes



Médecin
traitant

► complète et valide le dossier
médical



EHPAD
USLD
(Maison
de retraite)

► reçoit les demandes par internet

► contacte le demandeur dès
qu'une place se libère



Médecin
hospitalier

► complète ou modifie le volet
médical en cas d'hospitalisation

CNIL : Commission nationale de l'informatique et des libertés
CPS : Carte de professionnel de santé
EHPA : Établissement d'hébergement pour personnes âgées
EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes
USLD : Unité de soins longue durée

Comment ça marche ?

1) Tapez www.viatrajectoire.fr dans la barre d'adresse de votre navigateur. Sélectionnez le premier site proposé.

Cliquez sur **espace particulier**.

2) Munissez-vous de votre carte vitale, de votre avis d'imposition et d'une adresse email (la vôtre ou celle d'un proche. Elle servira au suivi des demandes).

3) Suivez la démarche en ligne.

Conservez vos numéros de dossier et mot de passe. Renseignez le volet administratif et si possible le volet autonomie (capacité à réaliser les gestes de la vie quotidienne).

Déclarez votre médecin traitant.

4) Recherchez et présélectionnez les établissements selon vos critères (localisation, type d'hébergement, tarification, prestation de confort et soins proposés).

5) Prenez rendez-vous avec votre médecin traitant afin qu'il renseigne le volet médical et si besoin le volet autonomie. (Remettez-lui le volet détachable ci-contre).

6) Quand votre dossier est complet, retournez sur le site ViaTrajectoire. Allez dans l'onglet « contacter les établissements » pour envoyer votre dossier complet.

7) Suivez l'avancement de votre dossier grâce aux alertes mails ou en vous connectant sur

www.viatrajectoire.fr